

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

Schéma des plateformes logistiques et des zones d'activités multimodales en Aquitaine Convention de participation avec la Cellule Economique Régionale des Transports en Aquitaine (CERTA) - Subvention - Approbation - Autorisation

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte et intérêt communautaire

La région Aquitaine est une zone de passage des trafics terrestres. Elle est concernée à la fois par le transit international à travers la France en provenance ou à destination de la Péninsule ibérique, les flux d'échanges entre la Péninsule ibérique et la France et les flux entre l'Aquitaine et le reste de la France.

En 2010, les flux de marchandises en Aquitaine représentaient au total un volume de 194 millions de tonnes, quasi-exclusivement transportés par route et dont plus de la moitié reste en Aquitaine. Le trafic de transit est de l'ordre de 20%.

L'évolution de la demande en transport de marchandises, la flexibilité et le coût du mode routier rendent de plus en plus difficile le développement des autres modes. On assiste à une diminution de la taille des lots et une augmentation de la fréquence de livraison liées à la baisse des surfaces de stockage en ville au profit des surfaces de vente. Ce fonctionnement « en flux tendus » et le desserrement logistique dans les agglomérations engendrent une multiplication des opérations de transport de marchandises et un accroissement des distances parcourues et donc des nuisances (congestion, bruit, pollution...).

Toutefois, la logistique constitue un secteur économique porteur d'activités, d'emplois. Les grands espaces logistiques rayonnent généralement au-delà des frontières régionales et sont porteurs de développement économique mais consomment de larges surfaces.

Ainsi, la région Aquitaine a inscrit dans le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) l'élaboration d'un schéma directeur régional de développement des plates-formes logistiques. Ce schéma doit permettre d'avoir une vision stratégique en matière logistique et multimodale pour le transport de marchandises.

De son côté, le Grenelle des mobilités de la métropole bordelaise a acté la nécessité d'avoir une vision stratégique partagée en matière industrielle et logistique qui doit permettre de conditionner la création de nouvelles infrastructures de transport ou l'amélioration des dessertes existantes. Il s'agit également d'étudier la capacité des infrastructures à absorber les évolutions de trafic générées par une agglomération millionnaire.

Cette stratégie partagée devra être formalisée à travers un schéma directeur d'accessibilité logistique, mesure reconnue parmi les programmes partenariaux stratégiques (PP6) du Grenelle des mobilités. La mise en œuvre de cette action peut se piloter avec pertinence à une échelle plus large que la seule agglomération bordelaise. C'est pour cette raison que le Conseil régional d'Aquitaine a été identifié comme étant le pilote de l'élaboration du schéma directeur, au regard de ses compétences en termes de politique économique et de politique des transports.

Sur la base des conclusions de l'ensemble des débats du Grenelle des mobilités, l'A-URBA a entrepris l'élaboration d'une charte partenariale. Par la délibération n°2013/0887 du 15 novembre 2013, le Conseil de Communauté a approuvé unanimement la charte des mobilités de l'agglomération bordelaise.

Le Conseil régional d'Aquitaine et l'Etat ont donc mandaté la Cellule Economique Régionale des Transports d'Aquitaine (CERTA) pour qu'elle fasse réaliser par un prestataire le schéma des plateformes logistiques et des zones d'activités multimodales.

L'objectif général de l'étude est d'apporter aux acteurs du territoire régional les éléments de connaissance nécessaires pour construire une vision stratégique en matière de logistique en lien avec la problématique du transport de marchandises, en tenant compte des impératifs de développement durable, de développement de l'intermodalité et de compétitivité économique. L'étude devra notamment apporter des propositions et des recommandations concrètes permettant d'offrir un cadre d'actions aux différents acteurs pour le développement de la logistique et du transport de marchandises.

Dans son courrier du 19 décembre 2013, la CERTA a sollicité la Communauté urbaine de Bordeaux pour s'associer à la réalisation de cette étude par un cofinancement.

La Communauté urbaine de Bordeaux, à travers cette étude, doit pouvoir déterminer des déclinaisons opérationnelles sur son territoire pour dessiner les contours d'une politique publique en matière d'implantation et de développement des activités logistiques permettant de favoriser des modes de transport alternatifs au routier. Ainsi, sur le territoire de La Cub,

l'étude pourra mettre l'accent sur le développement d'activités multimodales, en proposant et en priorisant des secteurs et des activités à intégrer.

Pilotage et plan de financement

La Cellule Economique Régionale des Transports d'Aquitaine, maître d'ouvrage, a retenu les cabinets Elan-Développement et Eurotrans-Consultants suite à la passation d'un marché public ayant pour objet la réalisation de la présente étude.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

En Euros TTC	
Cellule Economique Régionale des Transports d'Aquitaine	82 722€
Communauté urbaine de Bordeaux	10 000€
Total	92 722€

Le déroulé de l'étude

La mission se déroulera sur une période d'environ dix (10) mois et s'articule autour de 4 phases.

La première phase permettra de dresser un état des lieux et une mise en perspective de l'offre et de la demande en espaces logistiques pour fournir une analyse territoriale de la logistique en Aquitaine.

La seconde phase viendra définir les orientations et axes stratégiques d'intervention pour les acteurs publics afin de répondre aux besoins prospectifs au regard de l'offre potentielle.

La troisième phase déclinera de manière opérationnelle les axes stratégiques définis précédemment. Il s'agit d'identifier ici les leviers d'actions pour chaque axe, adaptés aux enjeux des territoires, de décliner les champs d'actions de chacun des partenaires engagés dans un objectif de report modal et de proposer un déroulement de chaque action par la définition d'outils et méthodologies de travail.

Enfin, la quatrième phase verra la rédaction d'une charte détaillant les engagements respectifs dans un processus de mutualisation des moyens et de coordinations des actions, avec l'ensemble des acteurs concernés par le projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2013/0887 en date du 15 novembre 2013 du Conseil de Communauté approuvant la charte des mobilités de l'agglomération bordelaise,

VU le courrier de la CERTA du 19 décembre 2013, sollicitant la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux à la réalisation du schéma des plates-formes logistiques et des zones d'activités multimodales en Aquitaine,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté urbaine de Bordeaux de participer à cette étude qui doit apporter les éléments de connaissance nécessaires pour construire une vision stratégique et des déclinaisons opérationnelles en matière d'implantation et de développement des activités logistiques permettant de favoriser des modes de transport alternatifs au routier,

CONSIDERANT QUE le projet de convention d'étude partenariale établi entre la CERTA et La Cub définit le contenu de l'étude et les modalités juridiques, financières et administratives du suivi de l'étude,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la participation financière à l'étude visant la réalisation du schéma des plateformes logistiques et des zones d'activités multimodales en Aquitaine, pour un montant de subvention de 10 000,00 €TTC;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec la Cellule Economique Régionale des Transports d'Aquitaine et l'ensemble des actes y afférents ;

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget dans l'exercice 2014 : Budget principal – Chapitre 204 – Article 20421 – Fonction 822.

- Programme 05P112 intitulé Etudes prospectives déplacements,

- Opération 05P112O002 intitulée Etudes prospectives marchandises.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2014**

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2014

M. CHRISTOPHE DUPRAT